## Envoyé en préfecture le 14/02/2023 MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADAS Commune: 84072 Reçu en préfecture le 14/02/2023 ur du Mazan Publié le D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (D ID: 084-218400729-20230209-DEL2023\_02\_04-DE Numéro d'ordre du document d'arpentage 97, avenue Pierre Semard - 84 200 CARPENTRAS Tél 04 90 63 19 30 - contact@cabinet-grimont.fi RCS Avignon n° 2013B01492 - Siret 795 393 081 000 26 CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Document vérifié et numéroté le ..... Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; Document dressé par B - En conformité d'un piquetage : .....effectué sur le terrain ; Sylvain FAUTRELLE C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé à CARPENTRAS le 31/01/2023 par M Cabinet GRIMONT géomètre à Carpentras...... Section CC Date 31/01/2023 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées Feuille(s) : 01 Qualité du plan : P4 Signature : au dos de la chemise 6463 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 28/02/2017

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifé de l'autorité expropriant). 220 218 240 217 216 06a29ca 215 02a91ca Réf. GRIMONT 25550 - Cotations : voir plan joint Mis en ligne : Le 20/02/2023